



Québec 

Ministère des  
Ressources naturelles et de la Faune

Émission:

Expiration:

N<sup>o</sup> matricule:

est mesureur de bois au sens de la Loi sur les mesureurs de bois  
(chapitre M-12.1)

---

Ministre des Ressources naturelles et de la Faune

#### AVERTISSEMENT

1-Cette carte atteste que la personne identifiée au recto est titulaire d'un permis de mesureur de bois et qu'elle peut agir au Québec en cette qualité.

2-La personne identifiée au recto doit, dans l'exercice de ses fonctions de mesureur de bois, détenir sur elle cette carte d'identité et la produire sur demande conformément à l'article 5 de la Loi sur les mesureurs de bois.

3-Elle doit aviser le ministre des Ressources naturelles et de la Faune de tout changement d'adresse et obtenir une nouvelle carte d'identité avant la date d'expiration indiquée sur la présente carte.